

## Les formations CSE obligatoires ?



L. 2315-19 et suivants du Code du Travail : Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Depuis le 31 mars 2022, tous les membres du CSE doivent bénéficier à l'occasion de leur premier mandat d'une formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail d'une durée de cinq jours Consécutif ou non, sans condition de taille de l'entreprise

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2315-22-1, le financement de la formation prévue au premier alinéa du présent article est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

### **Public Concerné :**

Nouveaux membres représentant du personnel (titulaire et suppléant) dans le cadre du CSE et, le cas échéant, à la Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail (CSSCT) pour les entreprises de moins ou plus de 300 salariés.

**Prérequis :** Aucun.

### **Objectifs de la formation Référent Santé & Sécurité au travail**

- Cerner les missions du CSE dans le domaine de la CSSCT ,
- Identifier le rôle du CSE (référent harcèlement , RPS ....)
- Maîtriser la procédure d'information-consultation,
- Les moyens accordés aux élus (délégations, droits d'alerte, expertises),
- Comment utiliser les budgets du CSE,  
S'approprier le fonctionnement et les moyens du CSE dans le cadre de la SSCT.

### **Durée , Tarif et modalité d'organisation :**

- 5 jours de formation minimum obligatoire (35 heures)
- Possibilité de réaliser la formation en 3+2 jours (Intersession max 15jours)
- Livret formation remis en début de la formation.
- Lieu : Mérignac dans les locaux FPA
- 900€/HT par personne la formation de 5 jours
- 10 à 13 participants max 3 minimum
- En entreprise : nous contacter prestation sur devis
- Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via notre site internet : <https://fpa-prevention.com/>

## **Accessibilité aux personnes handicapées :**

Les personnes en situation de handicap, souhaitant participer à cette formation, sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

## **Intervenant de formation :**

Formateur ou Prestataire de FPA,

- Formateur Titré FPA (Formateur professionnel d'adultes)
- Disposant d'une solide expérience terrain
- Formateur titulaire de la qualification de « Formateur de CSE et CSSCT » avec agrément DREETS Nouvelle Aquitaine

## **PROGRAMME :**

### ➤ **JOUR 1 :**

- Accueil
- Identifier le rôle du CSE
- Les obligations employeurs et salariés (Les formations réglementaires, Les documents obligatoires, Le management S&ST et les 9 principes généraux de prévention)
- Connaître et comprendre les consultations du CSE
- Les enjeux de la prévention

### ➤ **JOUR 2 :**

- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention
- Pouvoir identifier et connaître les risques Professionnels
- Savoir préparer une inspection des locaux

### ➤ **JOURS 3 :**

- Préparation d'un entretien avec le chef d'entreprise
- Savoir utiliser le pouvoir d'expertise pour mener des enquêtes
- Etablir des plans de préventions dans le domaine de la SSCT
- Comprendre et identifier les obligations de formation
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques

➤ **JOURS 4 :**

- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail
- (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques)
- Identifier les addictions et proposer des mesures de prévention
- Savoir repérer les incivilités et les violences au travail – le harcèlements morale et sexuel
- Prendre en compte le risque routier dans la prévention des risques

➤ **JOURS 5 :**

- Savoir repérer les facteurs de RPS
- Proposer des mesures de prévention dans le DUERP
- Être force de proposition dans l'amélioration des conditions de travail
- Clôture de la semaine

**OBTENTION FINALE :**

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire

Attestation de fin de formation validant les compétences acquises durant la formation.